

# DEPARTEMENT DE LA MAYENNE

## COMMUNE DE SAINT-MARS-SUR-LA-FUTAIE

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 9 FEVRIER 2017

#### Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 13
- votants : 13
- absents : 2

L'an deux mille dix-sept, le 9 février à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Maurice ROULETTE, Maire.

Date de la convocation : 6/12/2016

Présents : MM. M. ROULETTE, J.F. PELÉ, S. LECORDIER, T. JOSSOMME, S. HEBERT, O. AMEEDÉ, C. DODARD, P. BOISSEL, L. RENAULT, , B. BAUDIN, G. COLIN, , J. BERHAULT, D. MAULAVE

Absents: M. FOUCAULT, G. CHANCEREL

Secrétaire de séance : J.F. PELE

#### ORDRE DU JOUR

- Compte rendu de la séance du 15/12/2016
- Déclaration d'intention d'aliéner un bien
- PLUi : PADD
- Questions diverses.

#### SEANCE

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 15 décembre 2016 qui est approuvé à l'unanimité.  
Il propose aux membres du conseil l'adjonction de points supplémentaires à l'ordre du jour. Après accord des conseillers, les points suivants seront mis en délibération :

- dénomination du lieu-dit « la rétrie »
- travaux de câblage informatique à l'école
- attribution des marchés dans la cadre de la rénovation de la salle polyvalente

#### **17/01- DIA la Benestières et 1 Lotissement de Bellevue**

Le Maire présente les déclarations d'intention d'aliéner parvenues en mairie :

-lieu-dit la Benestière, parcelle cadastrée N76.

-n°1 Lotissement de Bellevue, cadastré L83.

Ayant entendu l'exposé du maire, le conseil municipal, à l'unanimité, déclare qu'il n'exercera pas son droit de préemption et laisse les vente se réaliser librement.

#### **17/02- Dénomination du lieu-dit « la Rétrie »**

Mr le maire fait part de la demande du centre des impôts fonciers concernant la dénomination du lieu-dit « la rétrie », ou « la reterie » selon les différentes sources d'informations.

Afin de lever la discordance orthographique, il convient de trancher sur la dénomination.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'orthographier le lieu-dit de la façon suivante « la Rétrie ».

#### **17/03- TRAVAUX DE CABLAGE INFORMATIQUE A L'ECOLE**

Mr le Maire présente les devis qu'il a sollicité concernant la mise en réseau informatique à l'école.

Il propose de retenir l'entreprise DELALONDE, de Pontmain, mieux disante, pour le montant de 2 373.59€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise DELALONDE, autorise le maire à mandater la dépense avant le vote du budget 2017, à l'article 21318, et dit que cette dépense sera portée au budget primitif 2017.

#### **17/04- RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE : ATTRIBUTION DES MARCHES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la consultation pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente a fait l'objet d'une publication sur le quotidien Ouest France 53 du 14 janvier 2017, sur la plateforme numérique « mayennemarchéspublics.fr », avec une remise des offres fixée au 3 février 2017.

Les travaux ont été décomposés en 8 lots.

17 offres ont été déposées.

La commission MAPA, réunie les 6 et 9 février 2017, propose au conseil municipal les attributions aux entreprises suivantes ;  
Conseil municipal, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, décide d'attribuer les lots comme suit :

LOT 1	GROS ŒUVRE	BTEM - LOUVERNE	14 931.04€ HT
LOT2	CHARPENTE COUV BARDAGE	LEMARCHAND - PONTMAIN -fixation apparentes bardage	23 609.60€ HT
LOT 3	MEN EXT ALU ET MEN INT	TRADIBOIS - PONTMAIN -garde-corps inox -stores manœuvre manuelle	40 739.90€ HT
LOT 4	CLOISONS SECHES PLAFONDS	COULANGE - ERNEE	20 502.88€ HT
LOT 5	CARRELAGE CHAPES FAIENCE	MARIOTTE - NOYAL S/VILAINE	4 940.57€ HT
LOT 6	ELEC CHAUFF VMC	KALEO - ST GERMAIN EN COG	39 026.95€ HT
LOT 7	PLOMBERIE	DELALONDE - PONTMAIN	4 700.00€ HT
LOT 8	PEINTURE SOLS MINCES	PINTO ET FILS - FOUGERES	36 115.88€ HT

Soit un total de travaux de : 184 566.82€ HT.

## **17/05- PLUi : PADD**

M. Le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Bocage Mayennais a prescrit l'élaboration du PLU intercommunal le 21 octobre 2015.

L'article L151-2 du Code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Selon l'article L 151-5 du Code de l'urbanisme, ce PADD définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ; Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Conformément à l'article L153-12 du Code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme.

M. Le Maire expose alors le projet de PADD qui compte 10 orientations et 23 points définis en 4 axes principaux :

Après cet exposé, M. Le Maire déclare le débat ouvert et invite les membres du Conseil Municipal à débattre du contenu du Projet d'Aménagement et de Développements Durables.

Compte-rendu du débat :

Le conseil municipal a débattu des orientations générales et des objectifs chiffrés de logements à construire inscrits dans le PADD et exprime les remarques ci-dessous :

- les conseillers craignent que la commune soit pénalisée quant à l'octroi de droits à construire sur son territoire
- Pourquoi Saint-Mars, comptant plusieurs services à la population (école, épicerie, restaurant, coiffure, agence postale, salle de sports) ne figure t-elle pas dans la liste des pôles du bassin multipolaire, aux cotés de Landivy, Montaudin, Pontmain et Fougerolles-du-Plessis ?
- Les conseillers craignent l'instauration d'un développement à deux vitesses, entre communes majeures du bassin multipolaire et petites communes.

Le projet de PADD est annexé à la présente délibération

### **Après discussion le Conseil Municipal :**

**PREND ACTE** du Projet d'Aménagement et de Développements Durables élaboré dans le cadre du PLUi de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais et dont la synthèse est rappelée ci-dessus.

**PREND ACTE** du débat qui s'est instauré concernant les orientations générales de ce PADD et dont le compte-rendu est compris dans la présente délibération.

**HABILITE** M. Le Maire à communiquer la présente délibération ainsi que ses annexes (le projet de PADD) à la Communauté de Communes du Bocage Mayennais

La délibération sera transmise à Monsieur Le Préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais durant un mois.

### **- QUESTIONS DIVERSES**

-devenir de l'association ASCL. Une réunion sera provoquée avec la CCBM.

-cimetière : les travaux d'aménagement d'un site cinéraire et d'une allée accessible aux engins seront lancés très prochainement.

-Eglise : un aménagement de sortie plus sécuritaire sera réalisé dans les prochaines semaines.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h00.

## SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS

**17/01- DIA la Benestières et 1 Lotissement de Bellevue**

**17/02- Dénomination du lieu-dit « la Rétrie »**

**17/03- TRAVAUX DE CABLAGE INFORMATIQUE A L'ECOLE**

**17/04- RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE : ATTRIBUTION DES MARCHES**

**17/05- PLUi : PADD**

**- QUESTIONS DIVERSES**

Mr Maurice ROULETTE, Maire	
Mr Philippe BOISSEL, 1 <sup>er</sup> Adjoint	
Mme Ghislaine COLIN, 2 <sup>ème</sup> Adjoint	
Mr Thierry JOSSOMME, 3 <sup>ème</sup> Adjoint	
Mr Olivier AMEEDÉ	
Mme Josiane BERHAULT	
Mme DODARD Christelle	
Mr Jean-François PELÉ	
Mme Sylvie LECORDIER	
Mr Benoît BAUDIN	
Mme Sabine HEBERT	
Mr Michel FOUCAULT	/
Mr Dominique MAULAVE	
Mr Laurent RENAULT	
Mr Georges CHANCEREL	/